



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 6 FEV. 2024



ID : 080-218003580-20240130-DEL300120246-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2024

N° 2024 - 6

L'an deux mil vingt quatre, le 30 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

### Procuration(s) :

M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

### Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

### Etai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation  
23/01/2024

Date d'affichage  
06/02/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

## OBJET : Déclassement Usage Public - Perception

Monsieur le Maire informe qu'en raison du projet de vente de la Perception, située 10 rue des Déportés à Gamaches ; qu'en vertu de l'article 2441-1 du CG de la propriété des Personnes publiques-CG3P, il y a lieu de déclasser le bâtiment qui n'est plus affecté à un usage public.

Cette mention complétera la délibération 2023-60 Montant de vente du bâti-Perception, rue des Déportés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le déclassement du bâtiment de la Perception
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean-Paul MONGNE

